

Compte rendu de la CLE

Réunion du 4 avril 2022

La CLE s'est réunie le 4 avril 2022 à 14h dans les locaux de la Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans à Pontgibaud sous la présidence de Gilles JOURNET.

Gilles JOURNET introduit la réunion, remercie l'ensemble des participants et attribue les pouvoirs formulés par certains membres excusés.

La présentation projetée est jointe au présent compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Gilles JOURNET présente l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du compte rendu de la dernière réunion de la CLE
- Validation du bilan d'activité 2021
- Présentation des actions 2022
- Validation des inventaires zones humides 63
- Débat autour de l'inventaire des zones humides en zones de culture
- Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'étude HMUC
- Lancement de l'étude de diagnostic des vulnérabilités aux changements climatiques
- Point d'information sur le projet de communication « Film sur la Chaîne de Puy – CAPRICE »
- Questions diverses/ informations

DELIBERATION n° 2022-01 : La CLE valide l'ordre du jour à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE LA CLE

La CLE s'est réunie la dernière fois le 18 juin 2021. Aucune observation ni demande de modification au compte rendu n'ont été formulées.

DELIBERATION n° 2022-02: La CLE valide le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2021 à l'unanimité moins une abstention.

VALIDATION DU BILAN D'ACTIVITE 2021

Céline BOISSON rappelle les temps forts de l'année 2021 avec notamment la mise en place de la nouvelle CLE et l'élection d'un nouveau Président et Vice-Président. La moitié du temps d'animation a été consacrée à la mise en œuvre du SAGE et plus particulièrement au suivi de l'étude zones humides pour laquelle 36 réunions de concertation communales ont été organisées. A cela viennent s'ajouter les 2 réunions de la CLE et les 3 réunions de Bureau. Contrairement à d'autres années, la CLE a été moins sollicitée pour avis. Pour autant, le temps consacré à l'analyse des dossiers est resté similaire compte tenu de leur importance (SDAGE, géothermie profonde, serres maraichères industrielles de Bayet, PAIC inondation, SCOT St-Pourçain Sioule Limagne). Sur le plan de la communication, il est souligné la réalisation mutualisée au sein de l'EP Loire d'un webinaire « CLE en main » pour les nouveaux arrivants à la CLE, la réalisation des 11 fiches composant le guide de bonnes pratiques en zones humides et bord de cours d'eau et pour finir le montage de 2 séquences vidéos sur le projet de recherche Chaîne des Puys. Le coût annuel s'élève à 80 136 € (hors étude ZH).

Gilles JOURNET précise l'état d'avancement de certains projets pour lesquels des avis ont été rendus. Le porteur de projet des serres à tomates à Bayet est venu présenter son projet à l'assemblée communautaire. Le projet manque de sérieux sur l'aspect forage irrigation. L'enquête publique du SCOT SPSL sera ouverte du 9 mai au 9 juin 2022.

François PENAUD ajoute également que le SDAGE Loire Bretagne a été approuvé le 3 mars dernier par le Comité de Bassin.

DELIBERATION n° 2022-03 : La CLE valide le bilan d'activité 2021 à l'unanimité.

PRESENTATION DES ACTIONS 2022

Céline BOISSON présente le programme d'action 2022 qui est dans la continuité de celui de 2021 : finalisation de l'étude zones humides, réalisation du diagnostic des vulnérabilités aux changements climatiques, étude des nouvelles opportunités financières pour l'étude sur les plans d'eau et montage du projet d'étude HMUC si réponse à l'AMI. Le volet communication sera axé autour de la campagne pub pour promouvoir les fiches

de bonnes pratiques, la poursuite des séquences vidéos sur le projet CAPRICE et la réalisation d'un forum de l'eau sur le changement climatique.

Laurent DESAUNOIS demande que l'étude plans d'eau puisse identifier les gains écologiques apportés suite à une mise aux normes (moine, dérivation, ...). Il souligne la nécessité d'avoir des bureaux d'étude compétents tant dans le dimensionnement que lors de la réalisation des travaux. A plusieurs reprises, l'intervention de l'OFB et de Vincent JOURDAN a permis de rattraper in-extremis des chantiers catastrophiques.

Gilles JOURNET rappelle qu'il faut en effet être vigilant vis-à-vis des compétences et du sérieux des bureaux d'étude afin d'éviter tout gaspillage d'argent public et de temps.

Cédric ROUGHEOL précise que ces dossiers sont souvent trop techniques pour les élus. L'appui de Vincent JOURDAN est indispensable lors des travaux.

Gérard VENAULT complète en rappelant que cette demande ressort aussi sur le terrain.

Angéline SENECAL insiste sur l'intérêt de valoriser ces retours d'expérience.

François PENAUD ajoute que l'Agence de l'Eau mène une réflexion sur les impacts socio-économiques des effacements de plans d'eau. Pour cela, un recensement des retours d'expérience est en cours. Ceux de la Sioule y seront intégrés.

Guy LEMAITRE s'interroge sur l'intérêt de mener une étude plans d'eau car il existe déjà de la bibliographie depuis les années 80.

Céline BOISSON rappelle que l'objectif est d'instrumentaliser des plans d'eau et des bassins afin de déterminer précisément l'impact cumulé en terme de ressource (évaporation), de qualité (thermie, physico-chimie, ...), etc. afin d'avoir des retours chiffrés spécifiques au bassin de la Sioule. Cette étude figure à la feuille de route de la CLE depuis 2021.

Vincent JOURDAN ajoute qu'il s'agit également d'une volonté des Communautés de communes qui à travers le futur contrat territorial ont fléchi la réalisation d'un volet plus opérationnel sur les plans d'eau. Le SAGE apportera des données scientifiques globales qui seront ensuite valorisées sur des projets plus locaux.

Cédric ROUGHEOL appuie sur le caractère scientifique indispensable de l'étude plans d'eau.

DELIBERATION n° 2022-04 : La CLE valide le programme d'action 2022 à l'unanimité.

VALIDATION DES INVENTAIRES ZONES HUMIDES 63

Christine MORVAN présente le travail accompli en 2019 et 2020 sur les 17 communes du Puy-de-Dôme. Les inventaires se sont bien déroulés sur le terrain tout comme la consultation du public où 4 personnes en moyennes par commune ont fait des remarques. Au final, l'inventaire aura permis de déclasser 73% de la surface prélocalisée, abaissant la surface réellement humide à 6,2%. En grande majorité, ce sont des prairies humides qui ont été recensées.

Alain MERCIER souligne l'intérêt de cette démarche pour les communes qui pourront valoriser les inventaires dans leurs documents d'urbanisme. L'expérience confirme la nécessité de rectifier les cartes de prélocalisation erronées.

DELIBERATION n° 2022-05 : La CLE valide les inventaires zones humides conduits sur la partie du Puy-de-Dôme à l'unanimité.

DEBAT AUTOUR DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES EN ZONES DE CULTURE

Christine MORVAN présente le travail conduit en 2022 sur les communes de l'Allier et plus particulièrement sur la Bouble aval et l'axe Sioule.

Cette année a été extrêmement compliquée pour cause d'un mauvais accueil sur le terrain très fréquent ayant été jusqu'à interrompre l'inventaire. En parallèle, les interrogations et inquiétudes nombreuses de la profession agricole ont conduit la Chambre d'agriculture à réaliser des expertises complémentaires à plusieurs reprises sans en informer la cellule d'animation du SAGE qui en a eu connaissance par le biais d'une réunion sur le SAGE Allier aval. De là, un courrier de la Chambre a été envoyé à toutes les communes concernées pour qu'elles émettent des réserves quant aux cartographies soumises à la consultation du public. Sans grande surprise, les résultats de la consultation sont très variables entre les communes pour lesquelles aucune remarque n'a été formulée et celles, principalement concernées par des cultures, où des dizaines de contestations, parfois juste par principe, ont été recueillies. D'autres communes, pour lesquelles la consultation était finalisée et les retours terrain effectués, ont émis des avis défavorables ou des réserves à la validation des cartes définitives par crainte et sur conseil de la Chambre.

Pour apaiser la situation, une journée d'expertise de terrain conjointe Bureau de la CLE et Chambre d'Agriculture 03 a été organisée en présence de 3 pédologues (1 CA71 et 2 Vetagrosup). Il en ressort que l'ensemble des terrains classés en zones humides sont effectivement des terrains hydromorphes, en revanche sur certains sites, la couleur grise interprétée comme étant un caractère réductique serait davantage dû à la couleur naturelle des argiles. Ces terrains ne peuvent donc être classés en zones humides au sens réglementaire.

En l'état, plus de 140 remarques sont à prendre en compte avant validation finale. Cela représente plus de 14 semaines de travail entre la prise de contact, la contre-expertise de terrain et la remise au propre. D'ici mi-octobre, date butoir pour la remise du rapport d'étude final auprès des financeurs, seules 6 semaines peuvent y être consacrées. Ainsi, il est proposé que présenter les résultats selon 3 catégories :

- Résultat définitif pour les communes dont la démarche est finalisée y compris celles ayant émis une délibération défavorable ou avec réserve. Les communes ayant recueilli peu de remarques seront donc finalisées lors des 6 semaines consacrées pour les reprises de consultation (Barberier, Chirat-l'Eglise, Coutansouze, Fleuriel, Mazerier, Montord, St-Germain-de-Salles, St-Bonnet-de-Rochefort et Veauce).
- Résultat partiel pour les communes dont la démarche ne sera pas finalisée pour cause de reprises trop nombreuses ou de contestation de bloc (Bayet, Bellenaves, Brout-Vernet, Chantelle, Fourilles, Loriges, Louchy-Montfand, Naves, Saulcet, St-Pourçain-sur-Sioule, Target, Taxat-Senat, Ussel-d'Allier). Sur ces communes, les cartes afficheront les zones contestées comme « terrain hydromorphe nécessitant un complément d'expertise avant tout classement en zone humide ». La finalisation de ces communes sera programmée pour 2023. N'étant pas initialement prévu au plan de charge, Céline BOISSON effectuera les retours terrain selon ces disponibilités et en allégeant la procédure. La

prise de contact avec les personnes sera organisée en amont par la Chambre d'Agriculture et tous les rendez-vous d'une même commune seront calés sur une même journée.

- Absence de résultat pour les communes ayant refusé les inventaires ou interrompu pour cause de conflit (Lalizolle, Chareil-Cintrat). Ces communes conserveront la prélocalisation malgré ses aberrations.

Nicolas BONNEFOUS précise que les analyses complémentaires ont concerné 700 à 800 ha dans la limagne bourbonnaise. La Chambre d'Agriculture se devait d'intervenir suite aux très nombreuses remontées d'exploitants ne comprenant pas les différences de protocole entre les SAGE Sioule et Allier aval. Il remercie la cellule d'animation pour la qualité du travail conduit et les efforts de concertation réalisés. Les expertises sur les vertisols se sont révélées très délicates y compris pour les 3 pédologues.

Gilles JOURNET affirme l'importance de trouver une issue positive. Les principes proposés semblent un bon compromis pour respecter les engagements pris auprès des financeurs et tenir compte des situations particulières.

Laurent DESAUNOIS souligne que les terrains hydromorphes ont perdu leur caractère humide affirmé par drainage. Ils peuvent être des sites de compensation potentiels.

Nicolas BONNEFOUS réfute cette proposition car actuellement ce sont bien souvent les meilleures terres des exploitations. Le changement de destination de ses terres est socio-économiquement inconcevable.

Gillet JOURNET met au vote la proposition faite.

DELIBERATION n° 2022-06 : La CLE valide, à l'unanimité, le principe d'un rendu d'étude final à 3 niveaux selon l'avancement de l'inventaire sur la commune.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION D'ETUDE HMUC

Céline BOISSON présente les 4 volets, le processus et les objectifs d'une analyse HMUC. Avec son passage en 7B-3 dans le nouveau SDAGE Loire Bretagne, les prélèvements sur la Sioule à l'étiage sont plafonnés au volume net maximum antérieurement prélevé. Pour déroger, une étude HMUC démontrant de nouvelles possibilités, est requise.

Pour faciliter et encourager les territoires à se lancer dans ce type d'étude longue et très onéreuse, l'Agence de l'eau et l'Etat lance un appel à manifestation d'intérêt courant le mois d'avril et financé à 100% par des aides publiques (70% AELB, 30% Etat). Les candidats retenus devront déposer ensuite leur dossier de demande de subvention pour octobre et engager les dépenses avant fin 2022.

Le calendrier très contraint de l'AMI nécessitera des adaptations des plans de charge de la cellule d'animation et des services administratifs de l'EP Loire, dans la mesure de ses possibilités. Cela devra faire l'objet d'une présentation lors du prochain Comité Syndical en juillet.

Nicolas BONNEFOUS précise que si la Sioule est classée en 7B-3, c'est plus par rapport à la problématique plans d'eau que par rapport à l'irrigation. C'est pour cette raison que le maintien en 7B-2 avait été demandé.

Céline BOISSON propose que soit incluse, au volet usage, l'analyse de l'impact cumulé des plans d'eau.

Vincent TARDIF précise que mener une étude HMUC est compliquée à l'image de celle sur le bassin Allier. Il est nécessaire de bien connaître les critères de sélection avant de se lancer.

François PENAUD indique que la délégation Allier Loire Amont a commencé à identifier les territoires jugés prioritaires, la Sioule en fait partie. Les critères de sélection sont encore un peu flou mais les priorités dépendront du classement du territoire (ZRE, 7B-3/7B-5 puis 7B-2) et de la gouvernance mise en place (CLE, ...). A ce stade et vu les délais, la lettre d'intention doit seulement prendre en compte des éléments existants.

Vincent TARDIF ajoute qu'il faudra également être attentif au choix du bureau d'étude et avoir des données en temps réel pour objectiver les décisions.

Cédric ROUGHEOL insiste également sur l'intérêt d'avoir des éléments scientifiques et robustes.

Gérard VENAULT souligne que le diagnostic de vulnérabilité aux changements climatiques conduit cette année permettra d'alimenter le volet climat de l'étude HMUC.

Nadège GUIMARD rappelle la nécessité de bien prendre en considération les ressources de la Chaîne des Puys dans l'éventuelle étude.

Audrey NADALLE propose de s'appuyer du retour d'expérience de l'Allier pour la rédaction du cahier des charges afin de clarifier certains points de vigilance.

Gilles JOURNET propose ainsi de déposer une lettre d'intention en réponse à l'AMI analyse HMUC.

DELIBERATION n° 2022-07 : La CLE décide, à l'unanimité, de répondre à l'unanimité à l'AMI analyse HMUC et sollicite l'EP Loire, en tant que structure porteuse, pour assurer le portage de l'étude.

LANCEMENT DE L'ETUDE DE DIAGNOSTIC DES VULNERABILITES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Céline BOISSON rappelle que la candidature du Bureau de la CLE pour participer au projet life « Eau & Climat » en tant que territoire test à la méthodologie de diagnostic des vulnérabilités aux changements climatiques avait été retenue par l'EP Loire. Cette étude doit donc se dérouler en 2022 pour être en mesure de faire part de notre retour d'expérience pour début 2023.

Céline BOISSON présente ainsi l'état des connaissances sur le changement climatique sur le bassin de la Sioule. Les évolutions attendues et les impacts potentiels ont été partiellement cernés mais de nombreuses interrogations subsistent. Interrogation que le diagnostic de vulnérabilité pourra en partie répondre grâce à une analyse croisée des conséquences locales du changement climatique avec la sensibilité du territoire.

Afin de mener à bien cette étude, un comité technique et scientifique a été spécialement mis en place. Il s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 1^{er} avril 2022 afin de définir le cadre technique de l'étude (territoire, échelle d'analyse, enjeux, horizon, simulations climatiques et hydrologiques, ...).

Chloé STAB indique qu'Acterra, concepteur du guide méthodologie déployé, viendra en appui étape par étape. Le guide est actuellement dans sa version test et compte donc sur la CLE pour lui faire remonter les difficultés rencontrées. Elle insiste sur le fait que le diagnostic ne doit pas être considéré comme une étude d'impact mais plus comme une modélisation des conséquences.

Gilles JOURNET demande que les personnes intéressées à suivre cette étude sollicite l'animatrice pour intégrer le Comité technique. Un retour de l'état d'avancement sera systématiquement fait en CLE.

Cédric ROUGHEOL rappelle que, pour les calculs des indicateurs « biodiversité », certaines communautés de communes ont réalisées des diagnostics. Quelle que soit la source des données, elles devront être vérifiées aux préalables.

POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE COMMUNICATION « FILM SUR LA CHAÎNE DE PUY – CAPRICE »

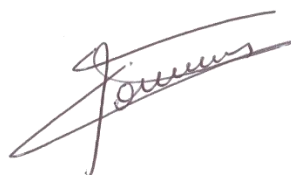
Céline BOISSON rappelle que, pour accompagner et vulgariser le projet de recherche CAPRICE, WebTvProd assure la réalisation de courtes séquences vidéo. Les 3 premières explicitant les 3 volets « géologie », « géochimie » et « hydrologie » sont en cours de finalisation. Les scripts sont finalisés reste à finaliser la mise en forme graphique des vidéos. Pour 2023, il est envisagé le tournage et le montage d'une 4^{ème} séquence plus globale présentant le projet et ses résultats. Elle sera accompagnée d'un motion design expliquant le fonctionnement hydrogéologique si particulier de la Chaîne de Puys.

QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Angéline SENEAL demande s'il est envisageable de faire les réunions de CLE en visioconférence.

Céline BOISSON indique que, dans la mesure du possible, il sera privilégié des réunions en présentiel pour les CLE. La visioconférence est plus difficile à mettre en place dès lors qu'il y a des délibérations à prendre. Le mixte visioconférence/présentiel n'est pas souhaitable car les échanges en salle ne sont pas entendus par ceux en distanciel et inversement.

Gilles JOURNET remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 17h.



ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM			REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Sylvain	DURIN	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•		V. POUZADOUX
Monsieur	Didier	LINDRON	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Thierry	GAILLARD	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Pierre	RIOL	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Karina	MONNET	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme	•		
Monsieur	Christian	CHITO	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDAUD	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	Sylvain	LELIEVRE	Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix (63)		•	
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)		•	
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Mairie de Saint-Gal-sur-Sioule (63)	•		Y. MAUPOIL
Monsieur	Guy	LEMAITRE	Mairie de Montfermy (63)	•		A. BIDAUD
Monsieur	Grégory	BONNET	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•		P. RIOL
Madame	Sabine	MICHEL	Communauté de communes du Pays de St-Eloy (63)	•		C. LEMPEREUR
Monsieur	Alain	CAZE	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)		•	
Monsieur	Cédric	ROUGHEOL	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (63)	•		L. CHAUVIN
Monsieur	Alain	MERCIER	Communauté de communes Dôme Sancy Artense (63)	•		
Monsieur	Jean-François	BURLOT	Mairie de Brout-Vernet (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)		•	
Madame	Marion	ROSTAN	Mairie de Vicq (03)	•		S. COPPIN
Monsieur	Stéphane	COPPIN	Mairie d'Ebreuil(03)		•	
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)		•	
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouvigny (03)	•		G. LAPLANCHE
Madame	Elise	BOULON	Commentry Montmarault Nérès Communauté (03)		•	
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		E. FERRAND
Monsieur	Gérard	VENAULT	SMAD des Combrailles	•		S. LELIEVRE
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble		•	
Monsieur	Lionel	CHAUVIN	PNR des Volcans d'Auvergne		•	
Monsieur	Daniel	FRECHET	EP Loire		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES						
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•		
Monsieur	Geoffrey	RIVAUX	Chambre Régionale d'Agriculture		•	
Monsieur	Vincent	TARDIF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Thierry	BOUDET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•		EDF
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	Centre Régional de la Propriété Forestière	•		
Monsieur	Emmanuel	ESTIVAL	Office de Tourisme des Combrailles		•	
Monsieur	Jacques	GILBERT	Office de tourisme en Val de Sioule		•	
Madame	Prune	GILBERT	FRANE	•		
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Mickael	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	•		
Madame	Angéline	SENECAL	LOGRAMI	•		
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Sylvain	LECUNA	Délégation Régionale D'EDF		•	
Madame	Eliane	AUBERGER	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS						
			Préfecture de la Région Centre		•	
Monsieur	Olivier	MAUREL	Sous-Préfecture de Riom		•	
Madame	Emilie	BORNET	Sous-Préfecture de Vichy	•		
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		Sous-Préfecture Riom
Madame	Béatrice	RAINEAU	MISEN 03	•		
Monsieur	Dominique	BARTHELEMY	DREAL Auvergne		•	
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	Agence Française pour la Biodiversité	•		
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
INVITES						
Monsieur	Marc	TOUZAIN	OFB	•		
Madame	Nadège	GUIMARD	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Madame	Chloé	STAB	ACTERRA	•		
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne	•		
Monsieur	Laurent	BOISGARD	EP Loire	•		
Madame	Christine	MORVAN	EP Loire	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•		